

ARRETE MUNICIPAL n° AC 2026.139

Objet :
**Fermeture du parking du Laudon
pour la fête du Laudon**

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.111-1 ; L.211-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route, et notamment l'article R.411-8,
- ♦ Vu le code pénal et notamment l'article R.610-5,
- ♦ Vu l'organisation de la fête du Laudon, le dimanche 13 septembre 2026.
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, afin d'assurer l'organisation sur le parking du Laudon à l'occasion de la fête du Laudon.

ARRÊTE

Article 1 :

L'accès et le stationnement sur le parking du Laudon (en face de la salle Augustine COUTIN), seront interdits à partir **du jeudi 10 septembre 2026 à 20h00, jusqu'au lundi 14 septembre 2026, 12h00**, afin de permettre le montage d'un chapiteau pour les repas de la fête annuelle du Laudon.

Article 2 :

Pour permettre le bon déroulement de cette manifestation et la réservation du parking, des barrières de sécurité seront mises à disposition par les Services Techniques Municipaux, et installées par les organisateurs dans la soirée du jeudi 10 septembre 2026 et démontées le lundi 14 septembre 2026, jusqu'à 12h00.

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté municipal pourront être constatées par tous les agents de la force publique.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la mairie de SAINT-JORIOZ dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 :

Le présent arrêté sera :

- ♦ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ Au demandeur : Mairie de Saint-jorioz
- Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
- ♦ Diffusé sur le site internet de la mairie : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 17/08/2026

Le Maire

Michel BEAL

